

Dans l'apprentissage, le métier n'a toujours pas droit à un cadrage national...

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)

RÉFORMES - JURIDIQUE



A l'heure où la question des salaires et du pouvoir d'achat préoccupe une majorité de salariés, alors que nous demandons depuis des années que cette question des salaires et des obligations de service soit au centre des négociations sur la partie 2 du protocole, la DGER tergiverse en nous proposant un énième outil d'observation.

DECLARATION LIMINAIRE GT 24/02/22

Le SEA UNSA dénonce encore une fois un groupe de travail aux allures de poudre aux yeux.

En lieu et place d'une véritable négociation sur les CONDITIONS DE TRAVAIL, la DGER nous propose de créer un observatoire des centres, observatoire qui va « compléter » les deux certifications qualité obligatoires déjà mises en œuvre par la Loi Pénicaud et le MAA.

- Il va compléter également plusieurs bilans sociaux désormais actés – même s'ils retardent souvent de plusieurs années...

- Il va encore compléter des études de vulnérabilité qui ont toujours montré que les centres les plus « vertueux » en matière de conditions de travail sont aussi ceux qui sont bien gérés .
- Il va enfin compléter un rapport d'inspection qui date de 10 ans...

Pour « compléter » le kit de maquillage, un ensemble de fiches doit être travaillé et validé, fiches qui déterminent les tâches ADMINISTRATIVES d'une partie des agents au sein d'un CFA ...

Nous rappelons à toutes fins utiles que les CFA et CFPPA existent depuis près de 40 ans pour certains et que ces centres sont directement rattachés aux EPLEFPA depuis plus de 20 ans.

En ce sens, les directions n'ont pas attendu la DGER pour mettre en place des équipes dont le travail est directement calqué sur les fiches de poste des titulaires exerçant des fonctions administratives...

Si nous pouvons admettre que certains « métiers » sont « nouveaux », il aurait, dans ce cas, suffi à la DGER de se concentrer sur ces spécificités pour dégager à tout le mieux quelques 2 ou 3 fiches précisant ces fonctions particulières...

Que dire sinon des enseignants-formateurs si ce n'est que, comme traditionnellement dans l'apprentissage, le métier n'a toujours pas droit à un cadrage national... Tradition d'invisibilité de la tâche de formation... dans des centres de formation... Mais nous rassurons la DGER, les enseignants-formateurs n'ont pas besoin de fiche (elles sont de toute façon obligatoires dans le cadre de la certification) car, comme pour leurs collègues administratifs, on leur a montré comment faire avec l'existant et, à la vue des résultats, ils n'ont pas à rougir...

Cet entêtement à ne pas vouloir considérer que 80% des formateurs font cours, nous fâche.

Tout cela ne fait que donner un éclairage quant à la méconnaissance ou à la mauvaise foi de la DGER et du MAA à propos des 5000 agents qui travaillent d'arrache-pied pour le développement de filières de formation d'excellence. Travail qui n'a pas faibli en tant de crise Covid et qui a souffert d'une réforme de l'apprentissage mal « goupillée » ! Considérations que nous aurons tout loisir de faire redescendre auprès de tous les ACB en ces périodes électorales décisives.

A l'heure où la question des salaires et du pouvoir d'achat préoccupe une majorité de salariés, alors que nous demandons depuis des années que cette question des salaires et des obligations de service soit au centre des négociations sur la partie 2 du protocole, la DGER tergiverse en nous proposant un énième outil d'observation.

Alors, si la DGER n'est pas mandatée pour parler de ce qui nous intéresse,
le SEA-UNSA ne participera pas à ce groupe de travail qu'elle estime « hors sujet ».

Didier FLEURY, secrétaire général SEA-UNSA

Nathalie CLERBOUT, animatrice pôle CFA/CFPPA SEA-UNSA